

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 11 AVRIL 2019 A 20H30**

A 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

Présents : Didier ROUX - Paul SAGE - André TREMEAUD - Jean-Marie JOBARD - Serge BERTILLOT - Valérie AUPECLE - Armand BRIGAUD - Jean-Marc DURY - Vincent FENEON - Isabelle GILLES - Valérie LACROIX – Patrice MAILY

Procurations : Marion GAIN à Valérie AUPECLE ; Hubert FENEON à Paul SAGE ; Valérie PILLOUX à Isabelle GILLES

Absents :

Secrétaire de séance : Valérie LACROIX

Date de convocation : 5 avril 2019

Date affichage : 8 avril 2019

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 22 mars 2019, pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire, Didier ROUX demande la possibilité de rajouter trois délibérations :

- Emprunt pour travaux aménagement et sécurisation du centre bourg
- Encaissement chèque FNACA
- Déclassement du bâtiment cadastré AB 87 au centre bourg

Délibérations :

1/ Subvention à l'ASCJ :

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une demande provenant de l'Association Sportive et Culturelle Juliénoise (ASCJ) sollicitant une subvention pour le festival de musique du 15 juin prochain. Cette demande s'accompagne du budget de la manifestation.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 500 euros pour l'ASCJ

15 voix pour.

2/ Répartition des charges EDF sur le site multiservice :

Le Maire, Didier ROUX, rappelle au Conseil Municipal que le compteur électrique au nom de la commune installé à la Médiagora comptabilise les flux de chauffage et eau chaude des 2 logements, de la boulangerie et de la Médiagora.

Il convient donc de procéder à la régularisation des charges de chauffage et de sanitaire eau chaude des locataires CARLIER Laurent et Edith pour la période du 12 décembre 2017 au 12 mars 2019.

Il explique que des compteurs individuels sur chaque pompe à chaleur permettent d'effectuer des relevés. Ces relevés sont rapprochés des factures EDF reçues au nom de la commune pour vérification.

Après calculs, il apparaît que les locataires CARLIER Laurent et Edith sont redevables de 26.26 euros pour la période du 12 décembre 2017 au 12 mars 2019.

Le conseil municipal autorise le maire à signer un titre de recettes.

15 voix pour.

3/ Emprunt pour travaux aménagement et sécurisation du centre bourg :

Le Maire, Didier ROUX, rappelle le plan de financement pour l'aménagement des abords de l'église.

Il expose la proposition de financement du Crédit Agricole Centre-Est pour un montant de 60 000 euros qui est financièrement la plus avantageuse.

Pour le financement de cette opération, le maire, Didier ROUX, est invité à réaliser auprès de la Caisse du Crédit Agricole Centre Est un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 60 000 euros et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant : 60 000 euros

Durée d'amortissement : 120 mois

Périodicité des échéances : Annuelle

Montant des échéances : 6 196.42 €

Taux d'intérêt annuel fixe : 0.59 %

Amortissement : Echéances constantes

Frais de dossier : 100 euros

Coût total du crédit : 1 964.18 €

15 voix pour.

4/ Encaissement chèque FNACA :

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a reçu le 4 avril 2019 un chèque de la FNACA de Saint Julien de Civry-Prizy.

Ce chèque de 250 euros correspond à un don pour la participation financière au drapeau des anciens combattants acheté par la commune pour un montant total TTC de 955.20 €.

15 voix pour.

5/ Déclassement du bâtiment cadastré AB 87 au centre bourg :

La commune de Saint Julien de Civry est propriétaire d'un bien immobilier cadastré section AB n° 87 situé au centre bourg comprenant :

* l'ancienne agence postale

* un logement sur 2 étages

La partie agence postale était utilisée jusqu'en mars 2017 pour les services de l'Agence Postale Communale avant son déménagement sur le site multiservices.

La partie logement a un locataire dont le bail se termine le 28 septembre 2019. Une clause de l'acte du bail précise que la commune pourra s'opposer au renouvellement du bail en vue de reprendre le bâtiment pour le vendre. Pour ce faire la commune a notifié son intention au preneur fin mars 2019 par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La commune ne souhaite pas garder ce bien dans son patrimoine.

Dès lors, pour permettre à la commune de disposer de ce bien, en vue d'une cession ultérieure, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur son déclassement du domaine public pour être intégré au domaine privé communal.

15 voix pour.

Questions diverses :

1/ Point sur le paiement des loyers des différents locataires à mi-avril 2019 :

L'état des loyers est présenté aux membres du conseil municipal.

2/ Cérémonie du 8 mai :

La cérémonie commémorative aura lieu à 11h00 au monument aux morts le mercredi 8 mai 2019, suivie du pot du souvenir en collaboration avec les anciens combattants. Les enfants de l'école seront invités.

3/ Fleurissement du bourg :

La plantation des fleurs est prévue le **samedi 18 mai à partir de 9h00.** Les bénévoles seront les bienvenus pour prêter main forte aux conseillers.

4/ Inauguration du site médical et de l'accès de la mairie : organisation

La date retenue est le 1^{er} juin 2019 à partir de 10h30 pour les officiels et à 11h00 pour les habitants de la commune. L'invitation est présentée aux membres du conseil municipal.

5/ Aménagement et sécurisation du centre du bourg

L'appel d'offre a été lancé le jeudi 4 avril. Les retraits et dépôts de dossiers se font uniquement de façon électronique sur la plateforme territoire numérique. La date limite des dépôts est fixée au vendredi 3 mai à 12h00. L'ouverture des plis se fera le vendredi 3 mai à 14h30. Et l'analyse des offres sera présentée le vendredi 17 mai à 14h30 en mairie.

Le maire présente un devis SOCOTEC de 1 350 € HT pour une mission de coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé). La coordination sécurité protection de la santé vise, pour tout chantier de bâtiment où interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants, à prévenir les risques issus de leur coactivité et à prévoir l'utilisation de moyens communs.

6/ Festival Sème Ton Cirque :

Il se déroulera les 4 et 5 mai 2019, partout dans le village et principalement vers le site scolaire.

7/ Compte rendu conseil école :

Il est prévu entre 70 et 72 élèves à la rentrée de septembre 2019.

Il a été demandé le remplacement du photocopieur qui est régulièrement en panne.

8/ Logement de la cure :

Il est libre depuis le 1^{er} avril 2019 pour un loyer mensuel de 330 euros. Des annonces seront affichées dans les commerces de Saint Julien, et sur le Bon Coin.

9/ SIVU Refuge Fourrière :

La cotisation 2019 s'élève à 298.90 € (498 habitants x 0.60 €).

10/ Zone blanche :

Didier ROUX rapporte un échange avec le Maire de Ligny en Brionnais sur certaines difficultés avec le prestataire.

Questions diverses :

1/ Tour garde pour élections européennes

La liste est mise à jour en fonction des disponibilités de chacun(e).

2/ Dépannage appareil électrique à la Médiagora et défibrillateur

Le maire présente à nouveau le devis pour remplacer divers appareils électriques sur le site Médiagora et dépanner le défibrillateur. Un devis de 125 € a été reçu pour la réparation du défibrillateur. Le Conseil valide la réparation. Un interrupteur avec minuterie sera installé dans le local poubelle à la place du détecteur de présence qui ne fonctionne pas.

3/ Cyclo Bernard Thévenet :

Le dimanche 12 mai, la cyclo sportive Bernard Thévenet traversera la commune sur 3 parcours différents. Les horaires de passage seront entre 9h15 et 12h00. Le ravitaillement est prévu sur le parking des écoles.

4/ Dotations 2019 :

Le maire donne connaissance des dotations pour un total de 61 797 € (budget = 60 522 €). Elles baissent régulièrement et on note encore une diminution de 2.03 % de 2018 à 2019.

5/ Aide FEADER pour la réhabilitation des deux logements du site multiservice :

Didier ROUX explique qu'il a reçu un message du Pays Charolais informant que la Région est à nouveau sur le dossier.

Il rappelle que la demande d'aide du FEADER avait été reconnue non éligible car la commune a bénéficié d'un emprunt à taux zéro auprès de la caisse des dépôts. Mais du fait que le dossier a été déposé et adressé à la Région avant cette décision, la Région accepte à titre exceptionnel de subventionner le projet à la condition de rembourser le prêt à taux zéro.

6/ Fermeture de la mairie :

Lundi 15 avril et mardi 16 avril, et, du lundi 22 avril au mercredi 24 avril inclus : en cas d'urgence merci de s'adresser au maire ou aux adjoints.

7 / Devis pour peinture des lettres du monument aux morts 1939-45 :

Un devis a été établi par les pompes funèbres Vincent pour le monument 1939-45 pour repeindre les lettres. Le montant est de 210,40 €. Devis accepté par le Conseil.

Prochaine Réunion de Conseil Municipal : Vendredi 17 mai 2019 à 20h30